

Rapport Financier 2025



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE

SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2026

SOMMAIRE	1
I. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRES DU COMITE EXECUTIF ET COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
1. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
2. LISTE DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF	4
3. COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	4
II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
1. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2025	5
1.1. <i>Faits marquants</i>	5
1.2. <i>Résultats techniques</i>	5
1.3. <i>Rapport de gestion financière</i>	7
1.4. <i>Evolution et perspectives d'avenir</i>	10
1.5. <i>Activités de recherches et de développement</i>	12
1.6. <i>Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice</i>	12
2. COMPTES DE L'EXERCICE 2025.....	13
2.1. <i>Méthodes comptables</i>	13
2.2. <i>La formation du résultat</i>	13
2.3. <i>Le bilan</i>	14
3. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	15
3.1. <i>Prise de participation</i>	15
3.2. <i>Cession de participation</i>	15
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS.....	15
5. DECISIONS DIVERSES	16
III. ANNEXES	17
1. INFORMATIONS GENERALES.....	20
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	20
3. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	21
4. REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION.....	21
5. CHANGEMENT DE METHODE.....	21
6. OPERATIONS TECHNIQUES.....	21
7. PLACEMENT	23
8. AUTRES OPERATIONS.....	27
9. TABLEAUX ANNEXES.....	29
1.1. <i>Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)</i>	29
1.2. <i>Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)</i>	33
1.3. <i>Les immobilisations</i>	34
1.4. <i>Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) – en K€</i>	35
1.5. <i>Filiales et Participations (en K€)</i>	37
1.6. <i>Créances et dettes (en K€)</i>	38
1.7. <i>Divers postes actifs et passif (en K€)</i>	40
1.8. <i>Entreprises liées et entreprises en lien de participation (en K€)</i>	41

1.9	<i>Variation des capitaux propres et montant des provisions</i>	44
2.1	<i>Variation des produits et des charges de placements (en K€)</i>	45
2.2	<i>Informations sur différentes charges (en K€)</i>	46
2.3	<i>Affectation du résultat (en K€)</i>	46
2.4	<i>Informations diverses (en K€)</i>	47
2.5	<i>Informations sur les sinistres (en K€)</i>	49
IV.	RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	53
	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	53
	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DE REASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES	58
	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	59
	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES CERTIFICATS MUTUALISTES ONT ETE RACHETES ET UTILISES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	60
	LETRE ANNUELLE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. INFORMATIONS AUX SOCIETAIRES.....	61
V.	RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	62

I. Membres du Conseil d'administration, membres du Comité exécutif et Commissaire aux comptes

1. Liste des membres du Conseil d'administration

	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG Nomination
PRESIDENT			
Monsieur Stéphane COOLS	26/04/2019	2027	26/04/2019
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/2012	2027	22/03/2012
Madame Florence MASSIAS	01/01/2019	2027	26/04/2019
Monsieur Richard SALLES	26/09/2011	2029	22/03/2012
Madame Corinne LAPORTE	28/05/2021	2031	05/05/2022
Monsieur Fabrice MATHEY	23/04/2025	2031	23/04/2025
Madame Caroline AMBIT	01/01/2020	2027	21/04/2020
Madame Karine TOURAINE	18/10/2018	2027	26/04/2019
Monsieur Noël RAMBAUD	22/09/2017	2029	06/04/2018
Madame Valérie LIVOLSI	24/10/2019	2029	21/04/2020
Monsieur Nicolas COUDERT	26/04/2019	2029	26/04/2019
ADMINISTRATEURS			
Monsieur Eric FAGOT	07/05/2020	2031	21/04/2020
Monsieur Pascal DELTEIL	29/09/2015	2027	21/04/2016
Madame Isabelle DUVERGNE	03/11/2015	2027	21/04/2016
Monsieur Guillaume GUERIN	29/03/2024	2031	30/04/2024
Monsieur Ludovic JARRIAULT	31/01/2024	2029	30/04/2024
Madame Nathalie GUICHETEAU	15/02/2022	2027	05/05/2022
Monsieur Pascal RENAUD	30/04/2024	2031	30/04/2024
Madame Laura PEAN	23/04/2025	2027	23/04/2025
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/2010	2029	04/05/2010
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Madame Sandrine SOULISSE	23/04/2025	2031	23/04/2025
Madame Agnès COMBES	23/04/2025	2031	23/04/2025

2. Liste des membres du Comité exécutif

DIRECTION GENERALE	
Monsieur Fabrice LEPIGEON	Direction général
Monsieur Loic JOUANNEAU	Directeur général délégué
DIRECTEURS	
Monsieur Gildas DUBOIS	Directeur Développement
Monsieur Jérôme CHÂTEAU	Directeur Adjoint de la Direction Développement
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire Général - Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur Financier et Logistique
Madame Mélanie DUBOIS-MASSIAS	Directrice Technique, Actuariat, Data
Monsieur Philippe COT	Directeur Service Client
Monsieur Olivier TANYERES	Directeur Professionnels, Entreprises et Collectivités

3. Commissaire aux comptes

Titulaire

Deloitte & Associés
Représenté par M. Jérôme LEMIERRE
6, Place de la Pyramide
92800 Puteaux

II. Rapport du Conseil d'administration

1. Activité au cours de l'exercice 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre Caisse Régionale au cours de l'exercice 2025 et soumettre à votre examen, puis à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1.1. Faits marquants

Le chiffre d'affaires :

A la clôture de l'exercice 2025, les primes émises IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) **y compris rétrocession** de Groupama Centre-Atlantique s'élèvent à **727,8 M€** en hausse de **6,3%** (+42,9 M€). Elles se composent des éléments suivants :

- Les primes émises IARD en affaires directes : **706,6 M€** en évolution de **+6,2 %** (+41,3 M€) par rapport à 2024 dont +5,9% en Assurance de Biens et de Responsabilité (ABR) et +6,9% en Assurance de personnes (AP).
- Les primes émises rétrocession Groupama : **21,1 M€** en hausse de **+1,6 M€** soit +8,2%.

Les primes émises en ABR sont en hausse de +5,9%. Cette évolution est tirée principalement par les risques auto (+6,2%), et catastrophes naturelles (+70,9%) qui est impactée par l'augmentation du taux de surprime catastrophes naturelles de la CCR. Le risque Récoltes (Grêle et Multi Risques Climatiques) observe un retrait de -13%.

Les primes émises en Assurance de personnes (AP) sont en hausse de +6,9 % (+14,7 M€), sur le risque santé de +7,7% (+11,9 M€) et sur les risques Prévoyance et GAV (Garanties Accidents de la Vie) de 5,6% (+3,1 M€).

L'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, s'élève à **127,4 M€** à fin 2025. Elle enregistre une baisse de **-2,5%** en 2025 par rapport à 2024. Pour cette activité GCA reste apporteur d'affaires pour le compte de Groupama Gan Vie.

Les sinistres :

Le **rapport sinistres à cotisations** de l'exercice 2025 s'élève à **70,5%** en **baisse de 8,3 points** par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par une charge sinistres de l'exercice en baisse de 27,2 M€, marquée une sinistralité des sinistres graves moins importante, notamment en incendie.

Les frais généraux :

Le taux de frais généraux est en diminution par rapport à 2024. Il bénéficie de la progression du chiffre d'affaires et d'une évolution contenue des frais généraux.

Les produits financiers :

Sur les marchés financiers, l'année est marquée par les incertitudes géopolitiques, notamment les tensions commerciales initiées par les États-Unis et les perspectives de hausse des dépenses de défense en Europe. La dynamique a été positive pour les marchés actions en Europe et l'Euro Stoxx 50 ressort avec une hausse de +18,3%.

Les marchés de taux ont connu une forte volatilité tirée notamment par le desserrement budgétaire en Allemagne. Dans un contexte de tension budgétaire en France, l'OAT termine la période à 3,56% (vs 3,21% en 2024).

Dans ce contexte, le résultat financier est en hausse, profitant de la progression des revenus.

1.2. Résultats techniques

A – Le chiffre d'affaires

Activités IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers)

A la clôture de l'exercice 2025, les **cotisations acquises tous exercices** à **717,8 M€** sont en hausse de **+5,8 %** (y compris primes du pool de rétrocession).

Pour l'exercice pur 2025, les **cotisations acquises exercice pur** en affaires directes s'élèvent à **691,8 M€**, en hausse de **+5,9 %** par rapport à l'exercice précédent.

Les cotisations acquises exercice pur du risque **Automobile** s'élèvent à 185,7 M€ comparé à 176,1 M€ en 2024, soit une augmentation de +5,4% qui s'explique par un aliment tarifaire tenant compte de l'évolution du cout du risque. Les métiers Automobile de tourisme et TMA (Tracteurs et Matériel Agricole) enregistrent pour ces risques une augmentation respective de +5,8% et +5,3%. Les risques Auto RC et Auto-Dommage évoluent respectivement à la hausse de +5,7 points et +5,2 points.

A la clôture de l'exercice, le risque Auto représente 26,8% des cotisations acquises tous risques.

Les cotisations relatives aux branches **Dommages, Responsabilité civile et Incendie**, sont en hausse de +8,6% par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 222,6 M€ soit 32,2% des cotisations acquises totales exercice pur. L'augmentation est expliquée principalement sur les risques Incendie (+2,5%), RC (Responsabilité Civile +4,8%), Dommages aux biens (+3,2%), et Catastrophes Naturelles (+62,6%), expliqué par l'effet de la surprime Catastrophes Naturelles.

Les primes des risques **Atmosphériques** représentent 63,7M€, en baisse de -5,4% et représentent 9,2% du montant total des primes acquises de l'exercice pur. A noter une baisse sur le risque Récolte pour -11,2%. Le risque Tempête quant à lui progresse de +1,5%.

En Santé et Prévoyance, les cotisations acquises de l'exercice pur s'élèvent à 219,9 M€, en hausse de +7,3% par rapport à 2024. Ce risque représente 31,8% des primes acquises totales et se compose :

- Du risque Santé Individuelle à hauteur de 135,4 M€ en hausse de +5,9%
- Du risque Santé Collective à 27,8 M€ en hausse de +17,7%
- De la Prévoyance Individuelle et Collective pour un montant de 40,5 M€ en hausse de +7,2%
- De la Garantie des Accidents de la Vie (GAV) pour 16,2 M€ de cotisations acquises, en progression de +3,9% par rapport à 2024.

Fin 2025, le portefeuille est ventilé par marchés de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 52,0%
- Marché agricole : 23,3%
- Marché des entreprises : 11,1 %
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 7,4%
- Marché des collectivités publiques et privés : 6,2%

Activités Vie et Epargne

L'activité **Vie**, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, s'élève à **127,4 M€** à fin 2025. Elle enregistre une baisse de **-2,5%** en 2025 par rapport à 2024. La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2025, est en baisse de 3,8 M€ avec un taux d'Unité de Comptes à 50,0% en baisse de 4,6 points par rapport à celui de 2024 (54,6%).

Le stock des **certificats mutualistes** enregistrés dans les capitaux propres de la caisse reste au même niveau que celui de 2024 avec un montant à 62,9 M€. L'année 2024 a permis d'enregistrer une collecte de 4,8 M€ compensant partiellement le volume des rachats.

Le total des ventes nettes du programme « **Expertisimo** » (produit de placement immobilier en détention directe) évolue de nouveau cette année pour un montant de 7,2 M€.

Les souscriptions en **Société Civile de Placement Immobilier (SCPI)** enregistrent une forte augmentation par rapport à 2024, avec une évolution de +24,8% (5,3 M€ en 2025 versus 4,2 M€ en 2024).

En ce qui concerne l'**activité bancaire**, le nombre d'affaires nouvelles des crédits Désirio enregistre une hausse de +37,9%.

B – La sinistralité

Le **rapport sinistres à cotisations (S/C)** de l'exercice 2025 s'élève à **70,5%**, en baisse de **8,3 points** par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par une charge sinistres en baisse de 27,2 M€, due notamment à l'amélioration de la sinistralité grave en incendie.

En **Auto RC**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) ressort à **120,6%** en baisse de 0,9 point par rapport à 2024, avec une charge sinistres en progression de +4,2 M€, marquée par l'enregistrement de deux dossiers graves pour 27,7 M€. Trois dossiers graves avaient été enregistrés en 2024 pour un montant de 32,8 M€.

En **Auto-Dommages**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **74,8%** est en baisse de -0,9 point sous l'effet de la progression des cotisations et ce malgré la hausse de la charge sinistres de 3,2 M€.

En **AP**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) s'élève à 72,4% en hausse de +6,7 points par rapport à 2024. La charge sinistres au globale de 41 M€ est en hausse de +6 M€ (dont +1,1 M€ en Individuelle, +1,5 M€ en Collectives, +3,3 M€ en GAV). En GAV, le S/C ressort à 75,5% en hausse de 18,5 points, marqué par la survenance de dossiers graves.

En **RC**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) ressort à **32,9%** en baisse de -11,1% par rapport à 2024 avec une charge des sinistres en diminution de -5,2 M€ essentiellement en RC professionnelle.

En **Incendie**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **62,4%** est en baisse de -63,8 points, avec une charge sinistres en diminution de -42,3 M€. L'année 2024 avait été impactée par deux sinistres d'intensité (Incendies professionnels) enregistrés pour 49,9 M€, contre seulement un seul dossier grave enregistré en 2025 pour 2,7 M€.

En **Dommages aux biens**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **49,9%** est en diminution de -8,4 points tirée par une hausse des cotisations et une charge des sinistres en baisse de -3 M€ sur les risques dommages particuliers et professionnels.

En **Assurance Santé**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **74,2%** en baisse de -0,4 point (-0,8 point en individuelle et + 0,6 points en collective), avec une hausse de la charge sinistres de +8,1 M€.

En **Tempête** le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **57,8%** est en diminution de -1,1 points avec une charge sinistres de 18 M€, stable par rapport à celle de 2024.

En **Récoltes** (Grêle + MRC), le rapport sinistres à cotisations (S/C) est à **63,2%** en baisse de 39,7 points, avec une charge sinistres de 20,6 M€ en diminution de 17,2 M€. L'année 2024 avait été marquée par une forte sinistralité due aux excès d'eau.

Sur les **Autres branches**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) s'élève à **58,8%**, en hausse de 30,9 points, tirée essentiellement par la hausse de la sinistralité en Catastrophes Naturelles de +17,1 M€, due à l'enregistrement d'une provision sécheresse de 19,3 M€ (versus 0,7 M€

en 2024). Sur le risque construction le S/C ressort à 21,4 % en hausse de 19,2 points avec une charge sinistres en progression de 1 M€.

1.3. Rapport de gestion financière

Contexte Macroéconomique en 2025

Au premier semestre 2025, la forte remontée des tensions commerciales et géopolitiques a provoqué une hausse généralisée de la volatilité ainsi qu'un regain d'incertitude qui alimente les craintes d'une intensification du ralentissement des économies. Sur la deuxième partie d'année, les enquêtes de confiance et les données réelles se redressent alors que les partenaires commerciaux des Etats-Unis parviennent à des accords bilatéraux qui limitent la hausse généralisée des droits de douane.

Aux Etats-Unis, l'activité accélère tout au long de l'année 2025. Les créations d'emploi ralentissent sensiblement au deuxième semestre ce qui pousse la FED à baisser 3 fois ses taux directeurs de 25bps.

En Avril, l'annonce du « Liberation Day » s'est traduite par une baisse des enquêtes de confiance des directeurs d'achats. L'enquête sur le secteur manufacturier est en territoire de contraction depuis Mars et termine l'année 2025 à 47,9pts. Les données réelles sont légèrement mieux orientées avec un indice de production industrielle qui croit de +1,2% en moyenne annuelle sur 2025. L'enquête dans le secteur des services s'est redressée depuis le point bas de mai et retrouve un plus haut de l'année à 54.4. Ainsi, la croissance du PIB ralentit en 2025 mais reste solide : le chiffre du premier trimestre est ressorti en contraction à -0.6% en rythme trimestriel annualisé mais la croissance des 2ème et 3ème trimestre accélère à +3,8% et +4,3% respectivement, portée par la consommation des ménages et les investissements dans les infrastructures liées à l'intelligence artificielle.

La montée de l'incertitude, la modération de l'activité et le shutdown se sont traduits par un net ralentissement des créations d'emploi sur les 6 derniers mois de l'année 2025. Le taux de chômage progresse à 4,6% en novembre contre 4,1% en décembre 2024. Du côté de l'inflation, la croissance des prix à la consommation ralentit lentement, alimentée par l'inflation dans les services qui s'établit à +3,3% sur un an en septembre alors que l'inflation générale est de +2.8%. Néanmoins, les perspectives communiquées par le FOMC en décembre sont encourageantes et prévoient une baisse de l'indice général à 2,4% fin 2026 puis 2,1 fin 2027.

Ce contexte pousse la Fed à opérer 3 baisses de 25bps lors des trois dernières réunions de 2025 pour porter les FED Funds dans l'intervalle 3,75%-3,5%. L'institution poursuit la politique de réduction de son bilan à un rythme plus modéré et surveille les potentielles tensions générées sur le marché monétaire. Jusqu'en mai, le non-réinvestissement porte

sur 95Mds\$ de titres chaque mois, puis se réduit à 60Mds\$ par mois à partir de juin.

En zone euro, la BCE achève son cycle de baisses des taux directeurs avec un taux de dépôt qui s'établit à 2%. Les plans de relance allemand et européen offrent des perspectives à l'industrie européenne ce qui se traduit dans les enquêtes de confiance.

Sur l'année, la croissance en zone euro est modérée et hétérogène. Sur les trois premiers trimestres de l'année, la croissance cumulée de la zone euro atteint +1%, portée par l'Espagne qui croit de 2,4%. En Allemagne et en France, la croissance cumulée atteint +0,4% et +0,9% respectivement.

En zone euro, les enquêtes de confiance s'améliorent dans le secteur des services et atteignent un plus haut en 2 ans lors de la publication de novembre. Le secteur manufacturier reste sous pression comme le montre les enquêtes PMI, bien que les perspectives s'améliorent grâce au plan de relance allemand et à l'initiative ReArm Europe portée par la Commission Européenne

Le plan allemand, annoncé en mars par la nouvelle coalition, met fin à plusieurs décennies de rigueur budgétaire et prévoit 500 milliards d'investissements sur 10 ans dans les secteurs de l'infrastructure et de la défense. Le plan ReArm Europe vise à mobiliser environ 800Mds€ sur plusieurs années afin de renforcer la sécurité et l'autonomie stratégique de l'Union européenne en ciblant les secteurs de la défense et de la technologie.

Sur l'année, l'inflation générale a ralenti et s'établit à la cible de +2% depuis septembre. L'inflation dans le secteur des services reste cependant élevée et atteint +3,4% sur un an en décembre. Ces statistiques, couplées à la modération de la croissance des salaires dans la zone euro, ont apporté du confort à la BCE pour baisser ses taux directeurs de 25 points de base à chacune de ses 4 premières réunions de l'année 2025, et ainsi porter le taux de dépôt à 2% en juillet.

Dans les pays émergents, l'activité est restée résiliente avec une croissance du PIB supérieure à 4% en rythme annuel

En Asie, la région a maintenu une croissance autour de 5 %, portée par l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et le Vietnam. L'inflation est globalement revenue dans les cibles des banques centrales, permettant un assouplissement monétaire. La croissance chinoise a, quant à elle, ralenti à environ 4,5 %, affectée par une demande intérieure faible, une crise persistante dans l'immobilier et des tensions géopolitiques. Pékin a intensifié ses mesures de relance (fiscales et monétaires), mais avec une efficacité limitée sur la consommation des ménages.

En Europe de l'Est, la croissance a été modérée, freinée par la guerre en Ukraine et l'inflation encore élevée. La demande intérieure est restée résiliente en contrepartie de déficits publics élevés et d'une hausse soutenue des salaires. Les banques centrales sont donc restées contraintes par les tensions inflationnistes.

En Amérique Latine, le PIB croit de 2% l'an environ sur l'année. Il subsiste des disparités importantes entre des pays dynamiques (Brésil et

Colombie) quand d'autres pays restent pénalisés par une forte inflation (Argentine).

Evolution des marchés

L'année est marquée par la performance solide des actifs risqués malgré un environnement plus incertain en raison de la montée des tensions géopolitiques et commerciales. En zone euro, les taux longs remontent et les courbes se pentitent alors que les taux US dollar baissent. Le spread de la dette souveraine française se resserre sur l'année. Le dollar américain baisse de 13% contre Euro pendant que l'once d'or progresse de 65% contre dollar.

Evolution des marchés de taux

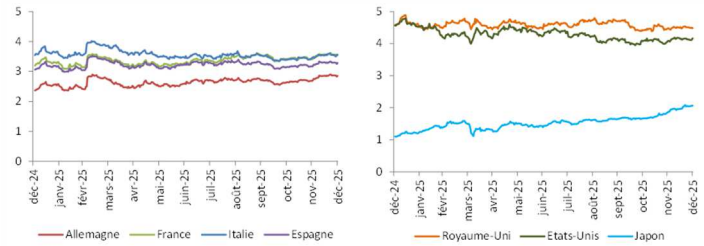
En zone euro, l'année est marquée par la repentification de la partie longue des courbes. Le taux swap 2 ans est quasi stable sur l'année et s'établit à 2,3%. En revanche, le taux swap 10 ans augmente de 54bps à 2,92% et le taux swap 30 ans progresse de 110bps à 3,25%. Cette progression des taux nominaux est causée par la hausse des taux réels. Les anticipations d'inflation à moyen et long terme restent bien ancrées. Les taux Euro sont restés relativement stables car les primes de risque (spreads) se sont resserrées. Le spread italien à 10 ans contre swap se resserre de 53bp, le spread espagnol de 34bps, et le spread français de 19bps. Le spread allemand ne perd que 7bps sur l'année.

Dans le reste du monde, le taux à 10 ans des Etats-Unis baisse de 43bps sur l'année, alimenté par la baisse du taux réel et sur fonds de reprise du cycle de baisse des taux directeurs de la FED. Ainsi, le taux 2 ans perd 77bps sur l'année et la pente entre le 10 ans et le 2 ans augmente de 34bps.

Au Japon, la BoJ sort de sa politique du taux directeur négatif. La remontée des taux longs traduit la normalisation de la politique monétaire sur fonds de remontée de l'inflation qui atteint 2,9% sur un an en décembre. Ainsi le taux 2 ans remonte de 35bps sur l'année et le taux 10 ans progresse de 100bps pour atteindre 2%.

Au Royaume-Uni, la banque d'Angleterre adopte une posture prudente, insistant sur la nécessité de ramener l'inflation vers la cible de 2% tout en évitant un ralentissement trop marqué de l'activité. La baisse des taux directeurs de 50bps sur l'année se traduit par une baisse des taux courts. En revanche, le taux 10 ans reste stable à 4,5%.

Taux 10 ans souverains en %



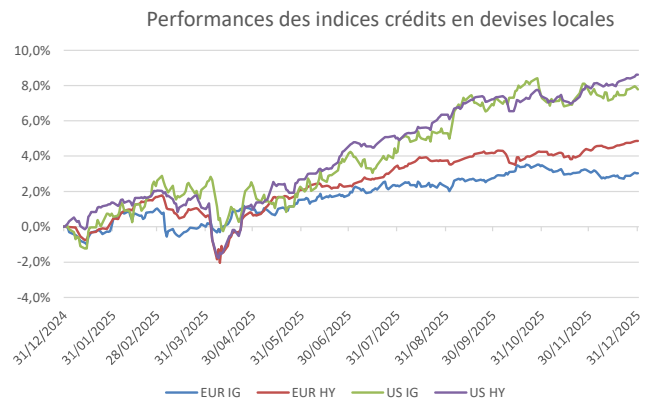
Evolution des marchés de crédit

Les marchés du crédit sont restés bien orientés grâce à l'appétit pour le risque. Les taux de défauts restent contenus et contribuent à maintenir une rémunération ajustée du risque perçue comme attractive.

En zone euro, les spreads Investment Grade (IG) se resserrent de 25bps sur les financières et de 20bps sur les sociétés non financières. La contraction des spreads compense la hausse modérée du taux sans risque. La capitalisation des intérêts est le principal contributeur à la performance de l'indice IG qui gagne 3% en 2025. Sur le High Yield (HY), les spreads ont participé au fort mouvement de volatilité d'avril et atteignent un point haut de 400bps début avril avant de ressermer pour finir l'année à 278bps. L'indice progresse de 5% sur l'année.

L'univers américain bénéficie du portage élevé et de la baisse du taux sans risque. Sur les indices IG, les primes de risque se resserrent de 20bps environ et l'indice gagne 7,8% en dollars. Sur le High Yield, les primes de risques sont quasi stables sur l'année et l'indice progresse de 8,6%.

Performance des indices crédits en devises locales



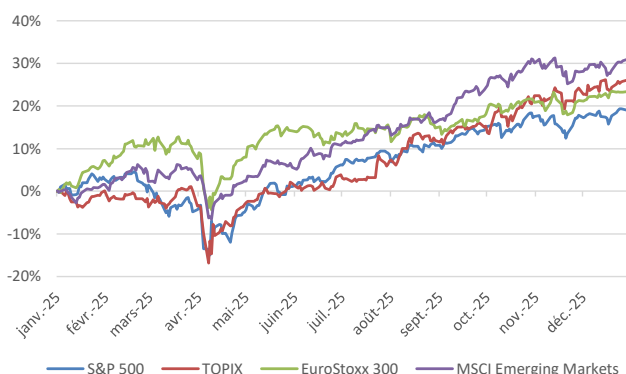
Evolution des marchés actions

Le début d'année est marqué par la hausse de la volatilité qui atteint ses plus hauts depuis mars 2020. Début avril, le S&P500 perd 15% par rapport à son niveau de début d'année. Les valorisations actions ont rebondi depuis, portées par les bons résultats d'entreprise notamment le secteur de la technologie qui bénéficie des investissements massifs dans les chaînes de valeur en lien avec l'intelligence artificielle.

En Europe, la performance des indices est portée par le secteur financier (+91% sur l'indice Eurostoxx Banks). Certaines valeurs industrielles affichent une forte surperformance (Airbus, Safran) en anticipation des plans de relance européens dans la défense et les infrastructures. En revanche, les secteurs de l'automobile et du luxe sont les premiers détracteurs à la performance touchés par la hausse des barrières douanières.

Sur les marchés émergents, l'indice progresse de 31% en dollar, sa meilleure performance depuis 2016. Il est porté par quelques valeurs du secteur de la technologie qui bénéficient de la thématique IA (TSMC, Samsung), et par quelques mégacaps chinoises (Tencent et Alibaba) dont la performance boursière ressort à +45% et +80% respectivement.

Performance des indices actions (en monnaie locale)



La gestion financière

Les investissements

La stratégie d'allocation d'actifs 2025 a consisté à développer la recherche de rendement récurrent, la limitation du risque et la prise en compte des critères de durabilité. Les points hauts du marché ont été mis à profit pour réaliser des plus-values essentiellement sur la poche actions, et les périodes de hausse de taux pour renforcer sur opportunité la poche obligataire.

Sur la poche actions, l'année a été marquée par un renforcement du mandat actions avec Groupama Asset Management avec pour objectif

d'augmenter le rendement et la sécurisation du portefeuille. Dans ce cadre les investissements ont été réalisés sur opportunités tout au long de l'année en fonction de l'évolution des marchés.

Les périodes de hausse des marchés ont été mises à profit afin de réaliser des opérations d'arbitrage se traduisant au global par des plus-values nettes sur des actions en direct.

Au niveau de la poche obligataire, la remontée des taux du souverain a été mise à profit pour réaliser des investissements en « Govies AA ». Les investissements sur les dettes privées ont également été privilégiés compte tenu du contexte de remontée de taux, avec un positionnement plus marqué sur les émetteurs de bonne qualité notés A en moyenne, et le développement des investissements en obligations « Green Bonds ». La durée moyenne des investissements a été allongée pour profiter d'un surcroît de rendement.

Le mandat obligataire avec GAM a été abondé afin de pouvoir profiter des creux de marché lors de périodes de hausse de taux.

Comme en 2024, les opérations réalisées ont été également guidées par une recherche d'optimisation des taux de rendement. Des arbitrages ont été réalisés afin de réduire l'exposition à des titres de notation de moins bonne qualité et dans un objectif d'augmenter le taux de rendement du portefeuille.

Au niveau des OPCVM obligataires, les opérations ont été guidées dans une optique de renforcement du rendement avec quelques arbitrages de performance notamment sur la poche des convertibles. Des obligations structurées à capital garanti ont été souscrites avec un objectif d'augmenter les revenus récurrents.

Sur la poche immobilière, quelques achats d'agences ont été réalisés, ainsi que la réalisation de travaux dans les autres sites de gestion et dans les agences.

Sur l'immobilier de placement un investissement a été renforcé dans un fonds sur immobilier de tourisme ancré sur l'arc Atlantique déjà investi en 2024.

Une poche trésorerie importante a été conservée tout au long de l'année dans un contexte de baisse des taux courts mais qui restent encore attractifs. Des opérations d'optimisation ont été réalisées par la souscription d'OPCVM monétaires et des placements sur compte livret. La poche des dépôts à terme a été augmentée et les tombées d'échéances ont pu être réinvesties dans de bonnes conditions de taux.

Au global, le taux de rendement comptable à 2,71 % (hors actifs stratégiques) est en progression de 0,51 point, en raison de la hausse des revenus financiers.

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Le résultat financier s'élève à +22,9 M€ versus +18 M€ en 2024, en hausse de 4,9 M€.

Cette évolution s'explique notamment par la progression des revenus nets de +4,1 M€. Ils sont tirés par une progression des revenus sur les poches obligataires, et par une hausse des dividendes liés au développement du mandat action.

Les plus-values nettes de provisions sont également en progression de +0,6 M€, et les autres produits et charges de placements sont en hausse de +0,2 M€.

Des dividendes des titres des certificats mutualistes de GAM ont été enregistrés pour 1,6 M€ comme en 2024.

La solidité financière

Les plus et moins-values latentes totales atteignent +47,7 M€ en hausse de 18,3 M€ par rapport 2024. Les poches actions et obligataires évoluent respectivement de +13,7 M€ et de +4,7 M€. Sur la poche immobilière les plus-values latentes sont en baisse modérée de -0,1 M€, mais elles restent marquées par des valorisations sous tension dans un contexte de marché immobilier qui continue d'être impacté par les mutations de l'environnement économique relatives à la rationalisation des surfaces louées consécutive au développement du télétravail.

1.4. Evolution et perspectives d'avenir

Dans un environnement géopolitique marqué par les tensions au Moyen-Orient, notre société a démontré la solidité et la résilience de son modèle au travers de résultats particulièrement robustes. Elle demeure pleinement en capacité de faire face à cet environnement incertain, s'appuyant sur des ressources et une flexibilité financières adaptées.

La Planification Stratégique Opérationnelle

La Planification Stratégique Opérationnelle (PSO) est une démarche de priorisation et de planification des ambitions du Groupe. Elle concerne toutes les sociétés qui le composent. Cette démarche passe, pour Groupama Centre-Atlantique, par :

- La définition des axes prioritaires de développement, d'équilibre technique, de maîtrise des frais généraux, de performance financière,
- La déclinaison de ces ambitions en objectifs et résultats chiffrés, avec en parallèle l'élaboration des plans d'actions opérationnels adaptés,
- Le suivi de leurs réalisations, l'analyse des résultats et la mise en place, si nécessaire, des plans d'actions correctifs.

Elle est revue et actualisée chaque année en fonction des résultats définitifs de l'année précédente et du réalisé de l'année en cours en s'assurant de la cohérence et pertinence économique de la trajectoire

projetée. Elle porte sur l'ensemble des métiers en assurance dommages et biens, assurance de personnes, ainsi que sur les produits distribués tels que la Banque, la Vie. Elle intègre également, depuis 2016, des ambitions sur la commercialisation des certificats mutualistes.

La PSO intègre la vision stratégique Groupe dont l'ambition est de « Bâtir le groupe mutualiste d'assurance champion de l'accompagnement des clients ». La démarche Vision a été lancée par le Groupe en 2018 pour permettre au Groupe Groupama d'assurer sa pérennité et d'apporter des réponses concrètes aux grands enjeux du marché : le modèle économique des assureurs sous pression, une concurrence qui s'intensifie, des évolutions technologiques qui s'accroissent, des mutations de long terme (changement climatique, vieillissement, cybercriminalité, ...), des évolutions fiscales et réglementaires.

Le programme Vision apporte des réponses à ces enjeux, structuré autour de 5 composantes clés :

- Notre Raison d'Etre, qui justifie notre existence et fonde notre action,
- Notre Approche RSE, qui se décline de notre Raison d'Etre, qui traduit la manière dont nous voulons agir pour construire un modèle de développement économique durable,
- Les Piliers de la transformation, qui viennent répondre aux enjeux de transformation long-terme du groupe,
- Les Podiums de la performance, objectifs opérationnels à 3 ans dans la course avec nos concurrents,
- La Dynamique Mutualiste, comme vecteur de mobilisation et de différenciation à travers notre réseau d'élus.

La transformation du Groupe pour faire face aux enjeux de long-terme et aux évolutions structurelles de la société s'articule autour de 5 piliers:

- Pilier 1 : Ré-enchanter la relation client en établissant une relation singulière et différenciante avec nos clients dans une logique de conseil proactif.
- Pilier 2 : Relais de croissance via les services : Parvenir à accompagner nos clients avec des solutions complètes de services, en complément de nos offres d'assurance traditionnels.
- Pilier 3 : Groupama, marque de référence. Valoriser la marque Groupama sur l'ensemble de nos territoires et en faire un véritable actif stratégique et financier.
- Pilier 4 : Modèle industriel : Aménager notre modèle industriel pour le rendre plus efficace.
- Pilier 5 : RH / Management : Mobiliser les talents au service de nos clients et de la transformation du Groupe.

Les cinq podiums de la performance permettent de chiffrer nos objectifs:

- Podium Agricole : conforter notre leadership sur le marché agricole,
- Podium Pros et Entreprises : accélérer notre développement auprès des professionnels et des entreprises,

- Podium Protection de la Personne : s'affirmer comme l'un des assureurs de référence pour la protection des personnes,
- Podium Rentabilité : Accroître nos marges pour investir, innover et conforter notre solidité financière,
- Podium Satisfaction Client : s'imposer durablement comme l'un des trois assureurs préférés sur nos territoires.

En 2024, en complément de la démarche groupe, Groupama Centre-Atlantique s'est doté d'un nouveau projet d'entreprise « Réussir tous ensemble ». Ce programme, co-construit avec les collaborateurs, les élus et les directeurs, va guider l'entreprise dans ces actions sur une période de 5 ans (2024 – 2028).

L'ambition est articulée autour d'une promesse client : « Experts attentionnés de proximité, nous protégeons la vie et développons les activités de nos territoires ». Ce programme s'organise autour de quatre priorités d'engagement :

- Client : Devenir la référence de l'expérience client.
- Performance : Renforcer notre performance économique et opérationnelle.
- Mobilisation : Attirer, Mobiliser, Fidéliser salariés, mandataires et élus.
- Responsabilité : Développer notre rôle d'entreprise responsable vis-à-vis de nos communautés humaines, de notre territoire, de notre planète.

Perspectives financières 2026

Une réaccélération de la croissance et un risque de récession qui s'éloigne :

Ce cycle devrait être porté aux Etats-Unis par l'investissement des entreprises qui se sont désendettées, une amélioration des conditions financières et une dérégulation bancaire. La diffusion de l'IA dans l'économie américaine devrait également améliorer la productivité sans nécessairement augmenter le chômage.

La signature progressive d'accords commerciaux, en particulier avec l'Europe devrait permettre une réduction du niveau d'incertitude relançant la consommation et l'investissement.

En Europe, les plans d'investissement, particulièrement allemand, devraient également contribuer positivement à la croissance, dans un contexte où les conditions d'investissement sont désormais moins restrictives.

Ce scénario d'amélioration conjoncturelle présente des risques :

Le scénario américain repose sur une soutenabilité de la dette américaine (qui suppose une baisse de son coût), une trajectoire d'inflation maîtrisée, une dépréciation plus maîtrisée du dollar. Ces prérequis présentent chacun un degré d'incertitude significatif qui pourrait remettre en cause un scénario d'accélération de la croissance américaine.

Le contexte politique s'est caractérisé par une forte volatilité en 2025 (annonces américaines, contexte politique français, débats budgétaires allemands, conflits au Moyen-Orient), qui ont provoqué un climat d'incertitude. Un scénario favorable suppose une baisse effective du risque politique pour 2026/2027, dans le contexte de nombreuses échéances électorales (présidentielle française, mid-term américain).

Les marchés financiers, aujourd'hui bien valorisés sur certains secteurs, ne sont pas exempts de risques de pertes de confiance. Il en est de même pour la dette longue américaine comme cela a été vu courant 2025. Des turbulences financières pourraient avoir un effet important sur l'économie (américaine notamment).

Dans ce contexte, où la volatilité des marchés sera encore présente, la politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en recherchant à la fois du rendement et de la diversification mais également de la sécurité. La recherche d'investissements durables sera également privilégiée. La prise en compte des contraintes de tolérance aux risques définies par le groupe guidera également les investissements.

La recherche de supports d'investissements permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de prédilection.

Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque et coût en capital, la stratégie d'investissement reposera sur :

- La poursuite d'abondement du mandat de gestion obligataire avec Groupama Asset Management, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations, et le renforcement sur opportunité de la dette souveraine. La repentification des courbes de taux européens offrira encore des opportunités de placement avec un niveau de rendement attractif sur les maturités moyenne et longue.
 - Une évolution contenue de la poche actions, dans le respect des limites de risques définies par le groupe. Une gestion dynamique sera recherchée en privilégiant la flexibilité et la réactivité par rapport à l'évolution du cycle économique et des risques politiques. La gestion du mandat actions avec Groupama Asset Management sera poursuivie afin de dynamiser le rendement récurrent.
 - Le renforcement des actifs non cotés apportant un meilleur couple rendement/risque que les actions cotées.
 - Une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec des placements moins importants dans les fonds monétaires dans un contexte de taux courts à la baisse.
 - L'intégration de la recherche de la réduction de la volatilité dans le cadre de la norme IFRS 9.
 - L'intégration des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (« ESG »).
- Une attention particulière sera portée :
- À l'augmentation des produits récurrents,
 - À la maîtrise du niveau de tolérance aux risques (exposition action, immobilière, et produits de taux « High Yield »),
 - À la reconstitution du latent,
 - À la liquidité et à la diversification du portefeuille,
 - À l'adéquation des maturités avec les durations de passif,
 - Au suivi des impacts de la norme IFRS 9,
 - Au coût en capital du portefeuille dans Solvabilité 2.

La finance durable

La finance durable constitue l'une des solutions de lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, la durabilité s'intègre et prend une place de plus en plus importante dans les décisions d'investissement. La stratégie RSE adoptée par le Groupe fin 2021, prévoit de déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe.

C'est dans ce cadre que Groupama développe une charte complète qui définit la position et les convictions du groupe en matière d'investissement durable pour toutes ses entités : Caisses Régionales, filiales assurantielles et les filiales financières, dont notamment Groupama Immobilier et Groupama Asset Management.

Cette charte concerne les activités de Groupama en tant que propriétaire d'actifs, ce qui couvre donc toutes les activités d'investissements d'actifs. Elle s'appuie notamment sur la définition d'une stratégie d'investissement productrice de rendement et rentable, qui offre des résultats positifs et durables dans l'économie et la société en général. La finance durable fait désormais partie intégrante de la stratégie financière de la Caisse Régionale.

Un rapport durabilité est réalisé au niveau de notre société mère, Groupama Assurances Mutuelles, dont le siège social est 8-10 rue Astorg à Paris, selon la norme applicable de la directive européenne (rapport CSRD : « Corporate Sustainability Reporting Directive »). Comme toutes les Caisses Régionales, Groupama Centre Atlantique est dispensée de la publication de ce rapport mais elle contribue à la remontée de ses données durabilité dans le rapport durabilité du groupe qui est déposé sur le site <https://www.groupama.com>.

Certificats mutualistes

Le niveau total au bilan s'élève à 62,9 M€ et reste stable par rapport à 2024.

Dans ce cadre, les fonds collectés sont cantonnés dans des poches de placements à risques limités.

Pour 2026, la Caisse régionale poursuivra la commercialisation des certificats mutualistes auto-détenus au bilan.

Rappelons que les certificats mutualistes, en tant qu'outil de fidélisation, permettent aux sociétaires d'investir durablement dans la Caisse régionale, sur un placement à long terme, offrant une rémunération en corrélation avec la qualité des résultats de la Caisse régionale.

Solvabilité 2 et normes IFRS

Ces dernières années ont vu un accroissement des reportings solvabilité 2 à réaliser pour le pilier 3. Dans la continuité de l'année 2025, 2026 sera consacrée à l'amélioration des process d'élaboration, à la réduction des délais et au développement des contrôles de qualité des données.

Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.

Depuis le 01/01/2023 de nouvelles normes IFRS (IFRS 9 et 17) sont en application. Comme en 2025, l'année 2026 sera consacrée à la consolidation des process d'arrêtés des comptes et des reportings spécifiques.

La norme IFRS 9 qui est la nouvelle norme relative à l'évaluation, la classification, la comptabilisation et la dépréciation des placements financiers, est désormais prise en compte dans le choix des investissements.

1.5. Activités de recherches et de développement

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement

1.6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

2. Comptes de l'exercice 2025

2.1. Méthodes comptables

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

GCA a appliqué, pour les opérations ne relevant pas des dispositions du règlement ANC n°2015-11, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 pour la première fois dans ses états financiers à compter du 1er janvier 2025 ».

« L'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes. »

2.2. La formation du résultat

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2024	2025	Variation	%
Primes émises	684,9	727,8	42,9	6,3%
Variation des primes non acquises	-6,2	-10,0	-3,8	61,5%
Primes acquises	678,7	717,8	39,0	5,8%
Charges des sinistres	-473,5	-512,0	-38,5	8,1%
Charges des autres provisions techniques	16,1	4,1	-12,0	-74,7%
Marge technique brute	221,3	209,8	-11,5	-5,2%
Solde de réassurance	-95,0	-73,0	22,0	-23,1%
Marge technique nette	126,3	136,8	10,5	8,3%
Frais d'acquisition et d'administration	-121,7	-128,4	-6,7	5,5%
Autres charges et produits techniques	-0,3	2,7	3,0	-897,8%
Résultat d'exploitation	4,3	11,0	6,8	158,8%
Résultat financier	18,0	22,9	4,9	27,1%
Résultat non technique	-5,5	-4,5	1,1	-19,5%
Résultat exceptionnel	0,7	0,8	0,1	9,2%
Résultat avant IS et participation	17,5	30,3	12,8	73,1%
Impôt sur les sociétés	-1,8	-6,9	-5,2	291,5%
Résultat social	15,7	23,4	7,6	48,6%

Les primes émises à 727,8 M€ ressortent en hausse de 42,9 M€ (+6,3%) et les primes acquises à 717,8 M€ (+5,8 %) (y compris primes du pool de rétrocession).

La charge des sinistres à -512 M€ est en hausse de 38,5 M€. Cette évolution est marquée par une réduction des bonis des sinistres des exercices antérieurs, compensée en partie par une baisse des sinistres de l'exercice notamment sur la sinistralité des graves.

Le solde de réassurance à -73 M€ ressort en amélioration de +22 M€. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des cessions de la charge des sinistres tous exercices, en raison de la diminution des bonis des dossiers graves des exercices antérieurs. Par ailleurs, la hausse des cotisations cédées du fait de la progression du chiffre d'affaires contribue à réduire l'amélioration du solde.

Après les opérations de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 136,8 M€, soit 19,1% des cotisations versus 18,6% en 2024.

La marge technique nette est en hausse par rapport à 2024 de +10,5 M€, en raison notamment de l'amélioration du ratio sinistres à primes nets.

Le taux de frais généraux nets à 22,6% est en baisse de 0,7 point par rapport à 2024. L'évolution reste contenue, et bénéficie de l'effet de la croissance du chiffre d'affaires.

Le ratio combiné en normes sociales à 98,3% est en amélioration de 0,9 point par rapport à celui de 2024 (99,1%), une amélioration qui s'explique essentiellement par la progression du chiffre d'affaires et une charge des sinistres nets tous exercices en hausse contenue.

Le résultat financier s'élève à 22,9 M€ et ressort en hausse de 4,9 M€. Il est marqué par une nette progression des revenus.

Sur les marchés financiers, la période est marquée par les incertitudes géopolitiques, notamment les tensions commerciales initiées par les États-Unis et les perspectives de hausse des dépenses de défense en

Europe. La dynamique a été positive pour les marchés actions en Europe et l'Euro Stoxx 50 ressort avec une hausse de +18,3%.

Les marchés de taux ont connu une forte volatilité tirée notamment par le desserrement budgétaire en Allemagne. Dans un contexte de tension budgétaire en France, L'OAT termine la période à 3,56% (vs 3,21% en 2024).

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes reste positif (47,7 M€) et progresse de +18,3 M€, dont +13,7 M€ sur la poche actions, et +4,7 M€ sur la poche obligataire, et -0,1 M€ sur l'immobilier.

Le taux de rendement comptable de 2025 (hors actifs stratégiques) ressort à 2,71% en hausse de 0,51 point par rapport à 2024 (2,20%), en raison notamment de la progression des revenus.

L'affectation des produits financiers est positive à 10,7 M€ pour l'activité d'assurance et à 12,2 M€ pour les fonds propres.

Le résultat d'exploitation de l'assurance non-Vie est positif à +11 M€ à comparer à +4,3 M€ en 2024.

Le résultat exceptionnel est positif à + 0,8 M€, et le montant de l'impôt sur les sociétés ressort à -6,9 M€ en hausse de 5,2 M€, dont un impact lié à la surtaxe de 2 M€.

Après la prise en compte des produits financiers sur fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à **+23,4 M€**.

2.3. Le bilan

Bilan

(en millions d'euros)	2024	2025	Variation	%
Actifs incorporels	12,3	12,7	0,4	3,0%
Placements	1 092,7	1 180,8	88,1	8,1%
Part de la réassurance dans les provisions techniques	633,9	612,1	-21,8	-3,4%
Créances	171,5	179,8	8,4	4,9%
Autres actifs	78,0	48,7	-29,3	-37,6%
Total de l'actif	1 988,5	2 034,1	45,7	2,3%
Capitaux propres	637,4	658,5	21,0	3,3%
Provisions techniques brutes	1 193,9	1 218,1	24,2	2,0%
Provisions pour risques et charges	10,8	10,1	-0,8	-7,0%
Autres dettes	146,3	147,5	1,2	0,8%
Total du passif	1 988,5	2 034,1	45,7	2,3%

Le total du **bilan** au 31/12/2025 s'élève à **2 034,1 M€** en progression de 45,7 M€.

A l'actif, les placements qui s'établissent à 1 180,8 M€ sont en hausse de 88,1 M€ par rapport à 2024, tirée par l'augmentation des poches actions et obligataires et dépôts à terme.

La part des réassureurs dans les provisions techniques à 612,1 M€ est en diminution de -21,8 M€, en raison notamment de la baisse des cessions sur des exercices antérieurs à 1992 liée à une opération de commutation de Groupama Mutuelle Assurances.

Le poste « créances » à 179,8 M€ comprend notamment les créances liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les créances sur le personnel et les organismes sociaux et fiscaux et enfin les débiteurs divers.

Le poste « Autres Actifs » s'établit à 48,7 M€ en baisse de 29,3 M€, et regroupe les actifs liés à l'exploitation, les immobilisations et les comptes courants bancaires. Ces derniers sont en baisse de 30,9 M€ liés aux placements de trésorerie sur le compte sur livret.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 658,5M€ versus 637,4 M€ à fin 2024, en augmentation de 21 M€, grâce essentiellement au résultat social positif. Ils représentent 32,4 % du total du bilan.

Les provisions techniques brutes regroupent les engagements envers les assurés (ensemble des provisions des dossiers sinistres et des dossiers rentes) et les provisions réglementaires notamment sur les risques spécifiques tels que la construction et la dépendance. Elles s'élèvent à 1 218,1 M€ et sont en hausse de 24,2 M€ par rapport à 2024.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 10,1 M€, en baisse de -0,8 M€ par rapport à 2024. Dans ce poste figurent essentiellement les provisions pour engagements sociaux envers le personnel pour 6,3 M€.

Le poste autres dettes s'élève à 147,5 M€, contre 146,3 M€ à fin 2024, en hausse de 1,2 M€.

Ce poste comprend notamment les dettes liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les dettes envers des établissements de crédit (solde des comptes bancaires), les dettes sur le personnel, sur l'état, et les organismes sociaux, ainsi que les créanciers divers et les

comptes de régularisation passif (comptes courants GMA, SCI, Fournisseurs, ...).

3. Filiales et participations

Le détail des filiales et participations est indiqué à l'annexe aux comptes (cf. planche 1-5 filiales et participations)

3.1. Prise de participation

Groupama Centre Atlantique n'a pas réalisé, au cours de l'exercice écoulé, de nouvelle prise de participation.

3.2. Cession de participation

Groupama Centre Atlantique n'a pas réalisé, au cours de l'exercice écoulé, de cession de participation.

4. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L 441-14, D 441-4, A 441-2 et D 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, l'état des factures reçues et émises non réglées à l'égard des fournisseurs et des clients ressortait ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	47					130	1					80
Montant total des factures concernées	97 301,98	- 537,76	- 17 412,40	- 6 884,23	10 455,67	-14 378,72	- 560,49	172 090,78	126 547,61	132 814,31	110 115,30	541 568,00
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	117,34%	-0,65%	-21,00%	-8,30%	12,61%	-17,34%						
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							-0,10%	31,81%	23,39%	24,55%	20,35%	100,10%
(préciser HT ou TTC)							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	50						0					
Montant total des factures exclues	-389 378,20						0,00					
(préciser HT ou TTC)	TTC						TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (précisez)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (précisez)					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombres de factures concernées											
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						0,00					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels : (précisez) Délais légaux (préciser)					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

3. Décisions diverses

- Nominations de nouveaux administrateurs
- Modification d'une convention réglementée portant sur l'exploitation et l'utilisation de la licence de la marque Groupama
- Programme de rachats 2027 des certificats mutualistes

III. Annexes

BILAN

I - ACTIF (en K€)	2025	2024
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	12 709	12 341
3 Placements	1 180 797	1 092 744
Terrains et constructions (<i>placements Immobiliers</i>)	56 791	56 982
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	428 826	429 187
Autres placements	695 181	606 575
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	598 418	620 587
Provisions pour primes non acquises	28 061	24 711
Provisions d'assurance vie (non-vie)		
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	502 080	514 198
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
Provisions d'égalisation (non-vie)		
Autres provisions techniques (Non-Vie)	68 277	81 678
Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)		
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
Part des Organismes Dispensés d'agrément dans les Provisions Techniques	13 660	13 313
6 Créances	179 849	171 458
Créances nées d'opérations d'assurance directe	97 908	83 805
6aa Cotisation acquises non émises	16 418	14 746
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	81 490	69 059
Créances nées d'opérations de réassurance	17 456	12 724
Autres créances	64 486	74 929
6ca Personnel	94	103
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	562	527
6cc Débiteurs divers	63 829	74 299
Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	25 891	58 915
Actifs corporels d'exploitation	6 260	6 380
Comptes courants et caisse	19 060	49 981
Actions propres	571	2 553
8 Comptes de régularisation actif	22 824	19 119
Intérêts et loyers acquis non échus	6 105	4 578
Frais d'acquisition reportés (non vie)	14 680	13 057
Autres comptes de régularisations	2 039	1 483
9 Différence de conversion		
Total de l'actif	2 034 148	1 988 476

II - PASSIF (en K€)	2025	2024
1 Capitaux propres	658 462	637 437
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	63 932	63 932
Primes liées au capital social	208 721	208 721
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	191 107	187 525
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	171 326	161 528
Résultat de l'exercice	23 376	15 732
2 Passif subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	1 218 084	1 193 887
Provisions pour cotisations non acquises	90 051	80 031
Provisions d'assurance vie		
Provisions pour sinistre (Non-Vie)	982 811	964 552
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions pour égalisation	11 461	12 632
Autres provisions techniques (Non-Vie)	133 761	136 672
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	10 089	10 845
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	145 726	144 455
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2	24
Dettes nées d'opérations de réassurance	79 898	84 232
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit	7 658	9 769
Autres dettes	58 168	50 431
Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6	5
Personnel	26 944	21 280
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	21 009	19 993
Créanciers divers	10 209	9 154
8 Comptes de régularisation passif	1 788	1 852
9 Différence de conversion		
Total du Passif	2 034 148	1 988 476

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat technique au 31 décembre 2025 en K€				
	Opérations brutes	Cessions et Rétrocessions (1)	2025	2024
1. Cotisations acquises	717 768	282 713	435 054	410 607
Cotisations	727 787	286 063	441 724	415 114
Variations des cotisations non acquises	-10 020	-3 350	-6 670	-4 506
2. Produits des placements alloués	10 674		10 674	8 261
3. Autres produits techniques	22 925		22 925	21 019
4. Charges de sinistres	-512 025	-188 618	-323 407	-315 221
Prestations et frais payés	-493 767	-200 389	-293 378	-298 003
Charges des provisions pour sinistres	-18 258	11 771	-30 029	-17 218
5. Charges et autres provisions techniques	2 911	13 401	-10 490	130
6. Participation aux résultats				
7. Frais d'acquisition et d'administration	-128 439	-34 465	-93 975	-89 078
Frais d'acquisition	-117 453		-117 453	-111 039
Frais d'administration	-10 986		-10 986	-10 672
Commissions reçues des réassureurs		-34 465	34 465	32 633
8. Autres charges techniques	-20 246		-20 246	-21 355
9. Variation de la provision pour égalisation	1 171		1 171	-1 839
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	94 738	73 031	21 707	12 525

(1) yc conservation des org. Disp. D'agr.

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2025 en K€		
	2025	2024
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie	21 707	12 525
2. Résultat technique de l'assurance Vie		
3. Produits de placements	33 545	43 561
Revenus des placements	26 081	20 986
Autres produits des placements	4 363	18 657
Profits provenant de la réalisation des placements	3 102	3 919
4. Produits des placements alloués		
5. Charges des placements	-10 631	-25 532
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 475	-3 514
Autres charges des placements	-3 528	-7 642
Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 628	-14 376
6. Produits des placements transférés	-10 674	-8 261
7. Autres produits non techniques	2 078	1 685
8. Autres charges non techniques	-6 539	-7 224
9. Résultat exceptionnel	815	746
Produits exceptionnels	1 140	1 603
Charges exceptionnelles	-326	-857
10. Participation des salariés		
11. Impôts sur les bénéfices	-6 925	-1 769
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 376	15 732

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2025 en K€		
	2025	2024
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés	26 911	13 716
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	26 825	13 628
Autres engagements donnés	86	88
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers		
7. contrepartie des engagements	26 911	13 716

1. Informations générales

1) Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréé directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés.

2) Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur dix départements sous l'enseigne de Groupama:

- Charente,
- Charente-Maritime,
- Dordogne,
- Gironde,
- Indre,
- Lot-et-Garonne,
- Deux-Sèvres,
- Vendée,
- Vienne,
- Haute-Vienne.

3) Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par agrégation dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama Assurances Mutuelles. (ci-après GMA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8ème).

4) Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GMA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

2. Faits marquants de l'exercice

Les cotisations acquises affaires directes à 696,6 M€ ressortent en progression de +5,7% (+37,4 M€).

Le S/C tous risques ressort à 70,5% en baisse de 8,3 pts par rapport au 31/12/24 (75,4%). La charge sinistres est en baisse de -27,2 M€, baisse notamment observée sur la sinistralité grave qui enregistrait en 2024 le sinistre incendie important de 39 M€. Cette évolution est en partie compensée par une hausse de la sinistralité notamment en auto et en santé. En vision nette de réassurance la charge des sinistres est en hausse de +10,7 M€.

Les bonis malis ressortent tous risques à +28,2 M€ en baisse de -53 M€ (+3,4 M€ en nets de réassurance) par rapport au 31/12/2024, dont -39,5 M€ sur les risques de la branche 1 (auto, dommages aux biens, Responsabilité civile et Assurances de personnes), -11,1 M€ sur les branches climatiques et -3 M€ sur les autres branches.

Les malis sur les dossiers XS s'élèvent à -9,2 M€ versus un boni de +51,4 M€ en 2024.

Le résultat du pool de rétrocession à +3,6 M€ est en baisse de -7,4 M€, en raison d'une sinistralité moins favorable notamment sur la branche climatique, et des bonis sur antérieurs plus faibles.

La marge technique nette à 136,8 M€ est en hausse de +10,5 M€ par rapport au 31/12/2024.

Le résultat financier s'élève à 22,9 M€ en hausse de 4,9 M€ tiré essentiellement par la progression des revenus.

Sur les marchés financiers, la période est marquée par les incertitudes géopolitiques, notamment les tensions commerciales initiées par les États-Unis et les perspectives de hausse des dépenses de défense en Europe. La dynamique a été positive pour les marchés actions en Europe et l'Euro Stoxx 50 ressort avec une hausse de +18,3%.

Les marchés de taux ont connu une forte volatilité tirée notamment par le desserrement budgétaire en Allemagne. Dans un contexte de tension budgétaire en France, l'OAT termine la période à 3,56% (vs 3,21% en 2024).

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes reste positif (47,7 M€) et progresse de +18,3 M€.

Le poste « Impôt » est négatif à -6,9 M€ et le résultat exceptionnel est positif à +0,8 M€.

3. Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

4. Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

5. Changement de méthode

GCA a appliqué, pour les opérations ne relevant pas des dispositions du règlement ANC n°2015-11, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 pour la première fois dans ses états financiers à compter du 1er janvier 2025 ».

« L'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes. »

6. Opérations techniques

1) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) Provision pour cotisations émises non acquises

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté. Elles sont constituées, conformément au règlement comptable d'assurance ANC n° 2015-11, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

3) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques.

4) Sinistres

Les **prestations et frais payés** correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlements des prestations et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Sinistres réglés sur la santé : Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les **provisions pour sinistres à payer** représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles sont constituées conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11, modifié par le règlement ANC n°2018-08 du 11/12/2018.

Une **provision pour tardifs** est calculée et comprend l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices et à partir de triangle de liquidation. En complément, une provision pour tardifs sur les dossiers en excédents de sinistres en automobile RC est calculée sur la base d'un historique des boni mali. Une provision

pour sur-inflation a également été calculée sur tous les dossiers en excédents de sinistres.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 982,1 millions d'euros au 31 décembre 2025. L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement comptable assurance ANC n° 2015-11 et 2018-08) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les paramètres de calcul des provisions pour sinistres à payer intègrent les conditions économiques les plus probables connues à la clôture des comptes pour le règlement intégral des engagements vis à vis des assurés.

Les provisions pour sinistres à payer reflètent la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés. L'année 2025 s'est en particulier traduite par un ralentissement de la dynamique inflationniste constatée depuis 2023. Néanmoins, les paramètres de calcul de cette estimation restent impactés par la prise en compte de l'inflation (évolution des indices de revalorisation de certains types de sinistres, hausse observée et tendance haussière probable des coûts de liquidation des sinistres survenus au 31 décembre 2024).

Une **provision pour frais de gestion sur sinistres** est constituée conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11. La provision de gestion sur sinistres est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, à la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

Une provision de gestion est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

Une **provision pour risques en cours** est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises.

Les **provisions mathématiques des rentes** représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Le TME retenu dans le calcul des provisions mathématiques est de +3,15% (vs +3,03% 31/12/2024). Compte tenu de l'arrêté de l'ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 (articles 1 et 2) modifiant le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, et sur la base du TME moyen sur 24 mois de +3,15% pour l'évaluation des provisions mathématiques des rentes non-vie en service, les taux d'escompte à appliquer sont les suivants :

- pour l'assurance de personnes : 2,36% correspondant à 75% du TME à 3,15%.
- pour le droit commun : 1,99% correspondant à Max ((60% TME à +3,15%) +10bp ; 0%).

En **risque construction**, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par le règlement comptable assurance ANC n° 2015-11.

En **risques dépendance**, le montant total des provisions s'établit à 42,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 (dont 37,4 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 2,36% (75% du TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

5) Provision pour égalisation

Les provisions d'égalisation peuvent être constituées dans les comptes sociaux. Elles sont définies à l'article R 343-7 du Code des assurances pour faire face aux risques éléments naturels, atomique, pollution, spatiaux, terrorisme et transport aérien. S'y ajoute, depuis le 1er janvier 2024, le risque cyber. Ces provisions d'égalisation

peuvent être constituées discrétionnairement dans les comptes sociaux pour faire face à ces éléments selon une formule définie par l'article 143-20 du règlement 2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables.

Dans les comptes annuels, la dotation à ces provisions n'est pas réglementairement obligatoire (à l'exception de la branche assurance-crédit). La constitution de provisions d'égalisation est ainsi une faculté qui permet de constituer des provisions fiscalement déductibles dans les comptes annuels sous réserve de respecter les conditions fixées par l'article 39 quinquies GB du CGI tenant à des plafonds par catégorie de risques en fonction du bénéfice technique et des primes acquises.

Ainsi, il a été enregistré dans les comptes arrêtés au 31/12/2025, une dotation de provision sur les risques « grêle » pour 958 K€ et une reprise sur les risques « catastrophes naturelles » de 1 960 K€. La provision d'égalisation s'élève désormais à 5 166 K€.

6) Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GMA. Un pool permanent de rétrocession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GMA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses

régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

7) Réassurance des caisses locales

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

8) Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale GCA à GMA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou rétrocessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance « finite » ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

7. Placement

1) Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découpés par composants. GCA utilise la grille de France Assureurs, conformément aux instructions du groupe.

GRILLE DES COMPOSANTS

COMPOSANTS	Habitation et bureaux avant 1945		Habitation et bureaux après 1945		Entreprôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros Œuvre <i>Charpente, poutre, poteaux, planchers, murs</i>	120 ans	65%	80 ans	65%	30 ans	70%	50 ans	50%	70 ans	40%
Clos et couvert <i>Toiture-terrasse Façades Couverture Menuiseries extérieures</i>	35 ans	10%	30 ans	10%	30 ans	15%	30 ans	10%	30 ans	20%
Installations techniques <i>Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)</i>	25 ans	15%	25 ans	15%	20 ans	10%	20 ans	25%	25 ans	25%
Agencements, équipements secondaires <i>Aménagements int.</i>	15 ans	10%	15 ans	10%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%
PGR Entretien	5 ans		5 ans		5 ans		5 ans		5 ans	
Taux moyen d'amortissement		2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou de réparation sont affectés en charges. La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat net des coupons courus à l'achat. En application de l'article R343-9 du Code des Assurances, la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon un amortissement linéaire sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (principe de l'étalement des « surcôte-décôte »). La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2015-11 livre I titre II, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances et du règlement ANC n°2015-11, l'article R931-11-1 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du

Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-11 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concerné par cette nature d'actif en direct.

1.3 Actions et autres titres a revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Prêts

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

2) Provisions

2.1 Provisions pour dépréciation à caractère durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe ont été appliquées.

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Dans un contexte d'un marché immobilier qui continue à être impacté par les mutations de l'environnement économique et à la rationalisation des surfaces louées ; deux immeubles de placement et des titres SCI, SCPI et OPPCI ont été provisionnés pour un total de 6 226 K€.

Titres cotés (hors participation)

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application du règlement ANC n°2015-11 livre I titre II, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2025, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

Dans ce contexte, un titre est provisionné pour un total de 1 687 K€ (vs 2 titres en 2024 pour 3 202 K€).

- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière. Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Certificats mutualistes

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales :

« A la suite de la promulgation de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), Groupama SA a été transformée le 7 juin 2018 en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle dont la dénomination usuelle est «Groupama Assurances Mutuelles». Cette opération a été précédée de deux fusions absorptions avec Groupama SA, celle de Groupama Holding 2 puis celle de Groupama Holding, qui ont conduit les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'Assemblée générale de Groupama SA, les caisses régionales sont ensuite devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles. La valeur des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion constitue le fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles et correspond à la valorisation de l'entité fusionnée GSA / GH / GH2 au moment de la conversion.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse de Groupama Centre Atlantique s'élève à 418 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses

régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.»

2. 2 Provision pour risque d'exigibilité

Lorsque la valeur de réalisation (calculée à partir de la moyenne des cours de décembre) globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. En 2025, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée. Les valeurs nettes comptables et de réalisation sont détaillées en annexe au point 1.4.

2.3 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé *Écart des changements de méthodes*.

Le montant de ce poste au 31 décembre 2025 s'élève à 1 136 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

3) Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du «premier entré premier sorti» (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non-vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres, des provisions pour risques et charges et des provisions techniques nettes de cessions.

4) Actifs ayant une clause de réserve de propriété

Néant

8. Autres opérations

1) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique). Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

2) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers.

La méthode d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivantes :

MATERIELS	Durée amortissement
Logiciels	3 ans
Programmes informatiques	5 ans
Programmes informatiques Stratégiques	7 ans
Agencements - Aménagements - Installations	10 ans
Véhicules de tourisme	5 ans
Véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Autres matériels	5 ans

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

4) Comptes de régularisation (art. 423-25 du règlement ANC 2015-11)

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

Ces opérations sont détaillées en annexe aux points 1.7.1 et 1.7.2.

5) Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31/12/2025 s'élève à 5 359 K€. Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (DBO : « Defined Benefit Obligation »).

Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt des obligations privées de grande qualité – « Iboxx € corporate AA 10+ », qui s'élève à 3,20% au 31/12/25. Le calcul intègre également un taux d'inflation de 2,5%, la prise en compte de la table de mortalité INSEE 20 22, d'un taux de rotation du personnel par catégorie et un taux de revalorisation spécifique des salaires.

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2025, le montant total de l'engagement de la caisse est supérieur au montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie (GGVIE). Dans ce contexte une provision de 930 K€ a été constatée.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

6) Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

7) Autres produits et charges non techniques (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

La ventilation des produits et des charges non techniques est précisée dans les points 2.4.5 et 2.4.6 des tableaux en annexe.

8) Résultat exceptionnel (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

Le résultat exceptionnel est positif à +815 K€ et se décompose de la façon suivante :

	En K€
Produits exceptionnels divers	59
Dotation provisions divers contentieux	-193
Versements fonds de secours des Caisses Locales	1 081
Appel fonds de secours des Caisses Locales	-37
Reprise provision pour pénalités GBH	0
Charges exceptionnelles diverses	-95
Résultat exceptionnel	815

9) Impôt

Le montant de l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat se répartit de la façon suivante :

IMPOTS	En K€
Economie IS dividendes titres groupe	-596
Crédit d'impôt	-262
Subvention intégration fiscale CLAMA	-837
Impôts sur les sociétés	8 620
TOTAL compte 6980000000	6 925
Dont impôt sur les opérations ordinaires	6 750
Dont impôt sur les opérations exceptionnelles	174

10) Informations diverses

10.1 Compte personnel de formation :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La déclaration des données sociales effectuée par l'entreprise sert de base à l'alimentation du compte formation.

10.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

A compter de l'exercice 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été supprimé et remplacé par une réduction du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie. Le taux de cette réduction est de 6 points. Il s'applique uniquement aux salariés dont la rémunération est à l'année inférieure à 2,5 x SMIC.

9. Tableaux Annexes

1.1. Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

A – Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	73 438			4 040	0	77 478
Total	73 438	0	0	4 040	0	77 478

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	61 097			3 672	0	64 769
Total	61 097	0	0	3 672	0	64 769

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	61 097	0	0	3 672	0	64 769
Total	61 097	0	0	3 672	0	64 769

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	12 341	12 709
Total	12 341	12 709

B – Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	68 036	121	135	1 619	0	69 640
Parts de société	18 097	0	0	55	0	18 152
Total	86 133	121	135	1 674	0	87 792

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	24 820	0	0	1 594	7	26 407
Parts de société						
Total	24 820	0	0	1 594	7	26 407

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	3 335	0	0	0	244	3 091
Parts de société	997	0	0	507	0	1 503
Total	4 331	0	0	507	244	4 594

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	28 154	0	0	1 594	250	29 498
Parts de société	997	0	0	507	0	1 503
Total	29 151	0	0	2 101	250	31 001

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	39 882	40 142
Parts de société	17 100	16 649
Total	56 982	56 791

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	427 876	0	0	1 588	0	429 464
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	0	0	0	0	2
Total	427 878	0	0	1 588	0	429 466

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 107	0	0	18	51	1 074
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	1 107	0	0	18	51	1 074

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 107	0	0	18	51	1 074
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	1 107	0	0	18	51	1 074

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	426 769	428 390
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
Total	426 771	428 392

D – Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	2 416	0	0	348	2 331	433
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						
Total	2 416	0	0	348	2 331	433

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	0	0	0	0	0	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	2 416	433
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
Dépôts espèces chez cédants	0	0
Total	2 416	433

1.2. Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)

Sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	617 271	16 757	16 757	366 732	279 192	704 810
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	617 271	16 757	16 757	366 732	279 192	704 810

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	10 696			449	1 516	9 630
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	10 696	0	0	449	1 516	9 630

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	10 696	0	0	449	1 516	9 630
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	10 696	0	0	449	1 516	9 630

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	606 576	695 181
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0
Total	606 576	695 181

1.3. Les immobilisations

Sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	185	0	0	32	0	217
Installations et agencements	22 278	3		708	506	22 483
Mobilier et matériel	8 753	0	0	372	2	9 123
Matériel informatique	501	0	0	3	0	504
Total	31 717	3	0	1 115	508	32 327

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						0
Installations et agencements						0
Mobilier et matériel						0
Matériel informatique						0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	17 800			844	437	18 207
Mobilier et matériel	7 037			322	2	7 358
Matériel informatique	499			2	0	501
Total	25 336	0	0	1 168	439	26 066

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	185	217
Installations et agencements	4 478	4 276
Mobilier et matériel	1 716	1 765
Matériel informatique	2	3
Total	6 381	6 261

1.4. Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) – en K€

Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	Ligne F0501	BILAN 2025			BILAN 2024		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers							
a) Terrains et constructions	R0050	87 475	56 474	70 132	85 998	56 847	69 653
i. Terrains non construits	R0060	327	327	1 101	327	327	1 087
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	R0070	1 885	1 885	3 860	1 831	1 831	3 689
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	R0080	22 240	6 150	7 231	22 239	6 209	7 222
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	R0090	16 267	14 763	23 409	16 266	15 269	23 644
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	R0100	46 756	33 348	34 532	45 335	33 210	34 012
b) Terrains et constructions en cours	R0110	317	317	0	136	136	0
i. Terrains affectés à une construction en cours	R0120	0	0	0	0	0	0
ii. Immeubles en cours	R0130	0	0	0	0	0	0
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeuble en cours)	R0140	0	0	0	0	0	0
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)	R0150	0	0	0	0	0	0
v. Immeubles d'exploitation en cours	R0160	317	317	0	136	136	0
Total placements immobiliers	R0170	87 792	56 791	70 132	86 133	56 982	69 653
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable							
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées		254 230	244 601	291 662	231 015	220 931	252 140
i. Actions et titres cotés	R0210	59 641	57 954	85 389	54 934	52 343	69 467
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R0190	91 427	91 285	102 731	97 168	97 168	105 825
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	R0200	102 572	94 780	102 104	78 323	70 838	75 411
iv. Actions et titres non cotés	R0220	590	582	1 437	590	582	1 437
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées		429 464	428 391	428 587	427 876	426 769	427 099
i. Actions et titres cotés	R0240	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0250	429 464	428 391	428 587	427 876	426 769	427 099
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		2	2	2	2	2	2
i. Actions et titres cotés	R0270	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0280	2	2	2	2	2	2
Total des actions, parts et autres titres à revenu variable		683 696	672 993	720 251	658 892	647 702	679 241
3. Autres titres de placement							
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées		450 580	450 598	437 651	386 256	385 121	370 287
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		376 596	376 614	363 667	325 206	324 071	309 237
* Obligations cotées :		376 596	376 614	363 667	325 206	324 071	309 237
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	R0330	138 542	138 393	132 360	67 052	66 640	61 382
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0340	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	R0350	238 054	238 222	231 307	258 154	257 431	247 855
* Obligations non cotées :		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0370	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0380	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor :		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0400	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0410	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0420	0	0	0	0	0	0
- Bons du Trésor	R0430	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0440	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts		5 984	5 984	5 984	5 050	5 050	5 050
* Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'OCDE	R0460	0	0	0	0	0	0
* Prêts hypothécaires	R0470	0	0	0	0	0	0
* Autres prêts :		5 984	5 984	5 984	5 050	5 050	5 050
- Prêts garantis	R0490	0	0	0	0	0	0
- Prêts non garantis	R0500	5 984	5 984	5 984	5 050	5 050	5 050
* Avances sur polices	R0510	0	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0520	68 000	68 000	68 000	56 000	56 000	56 000

Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) – en K€ - Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	BILAN 2025			BILAN 2024		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
<i>iv. Autres placements</i>						
*Dépôts et cautionnements	R0540	0	0	0	0	0
* Créances représentatives de titres prêtés	R0550	0	0	0	0	0
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces	R0560	0	0	0	0	0
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme	R0570	0	0	0	0	0
* Autres	R0580	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0590	0	0	0	0	0
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance		0	0	0	0	0
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		0	0	0	0	0
Placements immobiliers	R0980	0	0	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	R0990	0	0	0	0	0
Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	R1000	0	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R1010	0	0	0	0	0
Parts d'autres OPCVM	R1020	0	0	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées		434	434	434	2 416	2 416
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0630	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0640	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0660	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0670	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0690	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0700	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0710	0	0	0	0	0
* Autres	R0720	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0730	183	183	183	2 105	2 105
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0740	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0750	251	251	251	311	311
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0760	0	0	0	0	0
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance	R0770	0	0	0	0	0
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation		0	0	0	0	0
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0810	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0820	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0840	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0850	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0870	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0880	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0890	0	0	0	0	0
* Autres	R0900	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0910	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0920	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0930	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0940	0	0	0	0	0
Total autres titres de placement		451 014	451 032	438 085	388 672	387 537
Total des placements		1 222 502	1 180 817	1 228 467	1 133 698	1 121 597

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées.

Ils s'élèvent à un montant de 1 806 k€ pour la décote amortie et à 1 788 k€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du codes des assurances s'élève à + 8 431 k€.

1.5. Filiales et Participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avals donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2025	Nette 2025					
Filiales (détention > à 50%)										
SCI FERRERE	15 379	-237	51,00%	7 843	7 843	1 099	375			
SCI DU CHATEAU VALENCAY	967	365	69,23%	1 399	919	18	-429			
SASU AMASSUR	10	25	100,00%	10	10	526	5			
EXPERAMA	10	-27	100,00%	10	10	913	38			
Participations (détention entre 10% et 50%)										
SA CENTAURE*	604	461	50,00%	1 460	583	902	102			
SCP GUEYZE IMMOBILIER*	1 531	257	22,87%	350	350		-51			
SC SCIMA GFA*	150	2	15,00%	23	23		25			
SOCHEPAR*	19	289	14,65%	11	3	516	-16			
SARL SEPAI*	15	517	10,00%	2	2	499	-10			
Autres valeurs dépassant 1% du fonds d'établissement constitué										
SCPI ACCES VALEUR PIERRE*	547 615	490 057	0,14%	1 789	1 789	77 625	55 932			
SC SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA* (SFG)	91 995	40 242	1,33%	1 770	1 770	6 346	1 964			
SAFER NOUVELLE AQUITAINE*	4 143	34 822	4,46%	172	172	46 343	939			
SEMIE NIORT*	2 761	29 195	2,75%	215	215	5 752	-33			
SAS CENTRE OUEST EDITION*	101	1 150	5,07%	51	51	1 203	-36			
SCI VIGNERONS D'AQUITAINE*	731	66	4,26%	31	31	87	-8			
SASU LOW CARBON VILLAGE AMPERE	7 030	-637	4,00%	281	146		-307			
SCI LOW CARBON DREAM FACTORY	38 010		4,00%	1 520	1 520		-18 407			
GROUPAMA INNOVATION (ex cofintex 24)*	2 100	-1 905	10,00%	210	25	1 200	55			
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES* (GER)	19 550	98 304	0,85%	1 000	988		-1 351			
GROUPAMA PRIVATE EQUITY INVEST* (GPEI)	491 429	96 945	0,62%	4 000	4 000		-8 928			
GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVEST* (G2I)	632 397	243 316	0,51%	4 638	4 638		2 155			
GROUPAMA PRIVATE DEBT INVEST	23 000		0,97%	289	289					
NOUV REP DU CENTRE OUEST*	5 316	9 465	1,05%	26	26	70 892	2 424			
S.C.I. MAISON DE LA COOPÉRATIO*	347	382	5,27%	18	18	74	-34			
VENDEE EXPANSION*	3 037	7 254	0,55%	15	15	3 342	466			
SAFER PAYS DE LA LOIRE*	1 418	5 095	1,11%	15	15	14 342	-65			

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	9 263	8 782			
Participations					
Françaises	1 846	960			
Etrangères					

1.6. Créances et dettes (en K€)

1.6.1 Créances

	Bilan 2025				Bilan 2024			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créances								
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	97 908			97 908	83 805			83 805
6aa Cotisations acquises non émises	16 418			16 418	14 746			14 746
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	81 490			81 490	69 059			69 059
Assurés	77 417			77 417	65 759			65 759
Intermédiaires d'assurances	3 435			3 435	3 144			3 144
Coassureurs	508			508				
Autres tiers	130			130	155			155
6b Créances nées d'opérations de réassurance	17 456			17 456	12 724			12 724
Réassureurs	17 456			17 456	12 724			12 724
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres Créances:	55 627	8 858		64 485	67 920	7 009		74 929
6ca Personnel	94			94	103			103
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	562			562	527			527
6cc Débiteurs divers	54 971	8 858		63 829	67 290	7 009		74 299
6d Capital appelé non versé								
Total Créances	170 991	8 858		179 849	164 449	7 009		171 458

1.6.2 Dettes

	Bilan 2025				Bilan 2024			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7. Autres dettes								
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2			2	24			24
Assurés	0			0	0			0
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs					24			24
Autres tiers	2			2				
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	79 898			79 898	84 232			84 232
Réassureurs	11 721			11 721	16 539			16 539
Cédantes	68 177			68 177	67 693			67 693
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)								
7d Dettes envers des établissements de crédit	7 657			7 657	9 769			9 769
7e Autres dettes	58 168			58 168	50 431			50 431
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6			6	4			4
7ec Personnel	26 944			26 944	21 280			21 280
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	21 009			21 009	19 993			19 993
7ee Créanciers divers	10 209			10 209	9 154			9 154
Total Autres dettes	145 725			145 725	144 456			144 456

1.7. Divers postes actifs et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

ACTIF	Montant 2025	Montant 2024
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	6 105	4 578
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	14 680	13 057
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différence sur prix de remboursement à percevoir	1 806	1 329
Autres comptes de régularisation Actif	233	154
Total 8C (Contrôle) de cohérence	2 039	1 483
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	22 824	19 119
Autres produits à recevoir rattachés à des créances de l'exercice	19 142	11 268
Autres charges imputables à l'exercice ultérieur	0	0
C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

PASSIF	Montant 2025	Montant 2024
A) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	1 788	1 852
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	0	0
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	1 788	1 852
Autres charges à payer rattachées à des dettes de l'exercice	40 778	33 536
Autres produits imputables à l'exercice ultérieur	0	0

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2025	Montant 2024
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	77 417	65 759
Intermédiaires d'assurance	3 435	3 144
Coassureurs	508	0
Autres tiers	130	155
Réassureurs	17 456	12 724
Cédantes	0	0

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2025	Montant 2024
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés	0	0
Intermédiaires d'assurance	0	0
Coassureurs	0	24
Autres tiers	2	0
Réassureurs	11 721	16 539
Cédantes	68 177	67 693

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation (en K€)

1.8.1 Créances envers entreprises liées et entreprises en lien de participation (art. 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2025			BILAN 2024		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	428 824	2	428 826	429 186	2	429 188
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	428 824	2	428 826	429 186	2	429 188
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Prêts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Créances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	612 078		612 078	633 900		633 900
Primes non acquises (non vie)	28 061		28 061	24 711		24 711
Provisions Sinistres (non vie)	515 740		515 740	527 511		527 511
Participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	68 277		68 277	81 678		81 678
Contrats en unités de compte						
Créances nées d'assurance directe	508		508			
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers	508		508			
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations de réassurance	17 456		17 456	12 724		12 724
Débiteurs divers	15 005		15 005	13 612		13 612
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	1 073 871	2	1 073 873	1 089 422	2	1 089 424

1.8.2 Dettes envers des entreprises liées et entreprises en lien de participation (art 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2025			BILAN 2024		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises						
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfiques et ristournes (vie)						
Part bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	934		934	821		821
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)						
Provisions contrats en unités de compte						
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations d'assurance directes				23		23
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers intermédiaires d'ass.						
Dont envers autres tiers				23		23
Dettes nées d'opérations de réassurance	79 898		79 898	84 232		84 232
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	2 682		2 682	9		9
Compte de régularisation passif						
Total	83 514		83 514	85 085		85 085

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés				26 911	26 911
2a Avals, cautions et garanties de crédit					
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				26 825	26 825
2d Autres engagements donnés				86	86
3. Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2024	Affectation du résultat 2024	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2025
Capital social	63 932					63 932
Primes liées au capital social	208 721					208 721
Réserve statutaire	187 525	3 582				191 107
Réserve spéciale PVLT 15 %						
Fonds de solidarité statutaire						
Réserve de capitalisation						
Réserves de réévaluation						
Ecart dû au changement de Méthode						
Subvention d'investissement						
Report à nouveau	161 528	9 798				171 326
Résultat de l'exercice	15 732	-15 732			23 376	23 376
Total 1 Capitaux propres	637 438	-2 352			23 376	658 462
Distribution		2 351				

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2025	2024	Variations
Provisions pour risques financiers	646	68	578
Provisions pour engagements sociaux	6 858	6 679	179
Provisions pour impôts	477	477	
Provisions autres	2 108	3 622	-1 514
Total	10 089	10 846	-757

2.1 Variation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2025				Exercice 2024			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	0	0	2 475	2 475	0	0	3 514	3 514
Autres charges de placements	18	349	3 160	3 528	0	18	7 624	7 642
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	4 628	4 628	8 953	0	5 423	14 376
Total 5 Charges de placements	18	349	10 263	10 631	8 953	18	16 561	25 532

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2025				Exercice 2024			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	1 917	232	23 932	26 080	1 872	147	18 966	20 985
Revenus des participations	1 917	0	0	1 917	1 872	0	0	1 872
Revenus des placements immobiliers	0	232	2 848	3 080	0	147	2 861	3 008
Revenus des autres placements	0	0	21 084	21 084	0	0	16 105	16 105
Autres revenus financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits des placements	116	0	4 246	4 363	10 701	4	7 952	18 657
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	3 102	3 102	0	0	3 919	3 919
Total 3 Produits des placements	2 033	232	31 280	33 545	12 573	151	30 837	43 561

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2025				Exercice 2024			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	2 033	232	31 280	33 545	12 573	151	30 837	43 561
Charges des placements	18	349	10 263	10 631	8 953	18	16 561	25 532
Résultat des placements	2 015	-117	21 017	22 914	3 620	133	14 276	18 029

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2025	2024	2023
Salaires	77 294	71 480	67 775
Pensions de retraite			
Charges Sociales	31 850	29 293	27 164
Autres	-1 071	-804	-797
Total	108 073	99 969	94 142

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2025	2024	2023
Commissions d'acquisition	4 157	3 704	3 643
Commissions d'administration			
Commissions sur sinistres			
Total	4 157	3 704	3 643

2.3 Affectation du résultat (en K€)

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2025	2024
Report à nouveau précédent débiteur	0	0
Perte de l'exercice	0	0
Rémunération des certificats mutualistes	2 296	2 351
Affectation aux réserves pour plus-values	0	0
Affectation aux autres réserves	3 506	2 360
Autres répartitions	1 044	1 222
Affectation au compte du siège social	0	0
Report à nouveau	187 856	171 327
Total	194 702	177 260

Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellé	2025	2024
Report à nouveau précédent créditeur	171 326	161 528
Bénéfice de l'exercice	23 376	15 732
Prélèvements sur réserves	0	0
Prélèvement sur compte du siège social	0	0
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau	194 702	177 260

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2025	2024	2023
Primes brutes émises hors taxes	717 768	678 721	651 314
Primes brutes émises hors taxes directe zone euro (hors France)	0	0	0
Primes brutes émises hors taxes directe hors zone euro	0	0	0

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2025	2024	2023
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	35 142	18 135	24 050
Amortissements et provisions	4 841	634	8 201
Impôt sur les sociétés	6 925	1 769	2 190
Résultat net comptable	23 376	15 732	13 659

2.4.3 Personnel

Libellé	2025		2024	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A) Effectif moyen du personnel				
Direction	1	8	2	8
Cadres	198	320	174	319
Non cadres	625	435	638	399
Total	824	763	814	726

2.4.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (art. 423-40 ANC 2015-11-26)

Libellé	2025			2024		
	membres des Organes			membres des Organes		
	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :						
Rémunérations allouées dans l'exercice	307	1 887		277	1 807	
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)	0	0		0	0	
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	569	504		520	472	
Avances et crédits pendant l'exercice	0	0		0	0	
Autres engagements pris	0	0		0	0	
Remboursement de frais	53	29		92	27	
Nombre de membres bénéficiaires	11	9		13	10	

2.4.5 Autres Produits non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2025	2024
Commissions & subvention diverses	1 787	1 495
Commissions & subvention Groupama Banque	259	71
Produits / cessions immobilisations	0	19
Travaux en gestion de patrimoine	32	100
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation	0	0
Total	2 078	1 685

2.4.6 Autres Charges non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2025	2024
VNC / Cessions immobilisations corporelles	-69	-282
Autres charges non techniques réparties	-5 792	-5 635
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres	-678	-1 306
Dotations non techniques à réserve de capitalisation	0	0
Total	-6 539	-7 223

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2025	2024
Provisions pour risques en cours	5 292	4 244
Prévisions de recours à encaisser	51 362	28 621
Provisions pour sinistres à l'ouverture	964 552	963 203
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	256 131	249 211
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	676 239	622 172
Boni / Mali	32 182	91 820

2.5.2 Évolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Exercice N-2					
Règlements	198 725	330 351	106 284		
Provisions	72 414	199 719	218 737		
Total des sinistres (S)	271 138	530 070	325 021		
Primes acquise (P)	386 088	400 662	438 383		
S/P	70,23%	132,30%	74,14%		
Exercice N-1					
Règlements	206 818	378 100	210 401	106 041	
Provisions	62 052	120 329	91 320	262 604	
Total des sinistres (S)	268 870	498 429	301 720	368 646	
Primes acquise (P)	386 106	400 567	438 737	448 425	
S/P	69,64%	124,43%	68,77%	82,21%	
Exercice N					
Règlements	209 886	398 830	236 114	220 911	113 096
Provisions	56 259	102 312	59 506	135 362	215 168
Total des sinistres (S)	266 145	501 142	295 620	356 273	328 265
Primes acquise (P)	386 095	400 590	438 811	448 252	471 941
S/P	68,93%	125,10%	67,37%	79,48%	69,56%

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22- 23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionn els (Cat. 25)	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)
	1	2	3	4	5	6	7	8
1a. Primes	193 403	34 911	81 069	112 107	193 176	91 235	50 037	72 219
1b. Variation des Primes non Acquises	3 532		1 506	1 648	3 153	1 401	-232	-4
Total 1	189 871	34 911	79 563	110 459	190 022	89 835	50 269	72 223
2a. Prestations et frais payés	134 957	27 259	52 023	77 024	129 047	56 323	43 887	54 538
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	2 719	4 106	33 093	109	33 202	1 831	-26 538	-18 219
2. Charges des prestations	137 676	31 365	85 116	77 133	162 249	58 155	17 350	36 319
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	52 195	3 546	-5 553	33 326	27 773	31 680	32 920	35 904
5. Frais d'acquisition	31 920	5 552	13 423	18 642	32 065	15 155	8 474	12 168
6. Autres charges de gestion nette	2 133	363	897	1 241	2 139	1 010	499	853
B CHARGES D'ACQUISITION	34 053	5 915	14 321	19 883	34 204	16 165	8 973	13 021
7. Produits des placements	2 840	162	1 371	778	2 148	1 520	1 373	733
8. Participations aux résultats								
C SOLDE FINANCIER	2 840	162	1 371	778	2 148	1 520	1 373	733
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	49 038	8 487	29 127	40 424	69 551	43 348	23 032	45 162
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	36 156	6 011	30 841	25 766	56 607	20 649	25 681	29 636
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-3 662	1 227	8 828	-1 663	7 165	1 118	-21 852	-14 020
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13. Commissions reçues des réassureurs	5 139	865	4 392	6 097	10 489	4 959	2 702	6 014
D SOLDE DE REASSURANCE	-11 404	-384	14 933	-10 223	4 710	-16 622	-16 502	-23 531
RESULTAT TECHNIQUE	9 578	-2 591	-3 570	3 997	427	414	8 818	84
HORS-COMPTE								
14. Provisions pour PNA (Clôture)	27 366	1	14 645	16 292	30 936	16 419	4 516	1 268
15. Provisions pour PNA (ouverture)	23 834	1	13 139	14 644	27 783	15 019	4 748	1 271
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	96 577	17 818	389 406	38 517	427 923	91 659	118 718	40 615
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	91 098	13 974	356 741	38 368	395 109	90 186	143 818	59 790
18. Autres provisions techniques (Clôture)	81 770	1 121	51 976	1 218	53 194	1 055	1 966	5 180
19. Autres provisions techniques (ouverture)	84 530	859	51 548	1 258	52 807	698	3 405	4 224

Résultat technique par catégorie (suite)

	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)	Dommages aux biens consécutifs aux atteintes aux	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux
	9	10	11	12	13	14	15	16
1a. Primes	213 492	29 992	1 818	16 293	16 012	526		26
1b. Variation des Primes non Acquises	1 165	1 585		286	293			1
Total 1	212 327	28 406	1 818	16 008	15 719	527		25
2a. Prestations et frais payés	154 748	19 149	163	5 101	9 044	8	55	1
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-42 925	4 491	370	268	202	-13	-23	
2. Charges des prestations	111 823	23 641	533	5 369	9 246	-5	33	1
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	100 504	4 766	1 285	10 639	6 473	531	-33	23
5. Frais d'acquisition	35 797	4 797	243	2 702	2 649	68		
6. Autres charges de gestion nette	2 362	332	16	180	177	4		
B CHARGES D'ACQUISITION	38 159	5 129	259	2 882	2 826	73		
7. Produits des placements	3 626	294	22	120	-13	2		
8. Participations aux résultats								
C SOLDE FINANCIER	3 626	294	22	120	-13	2		
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	111 542	19 910	706	5 859	15 059	249		9
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	75 966	15 026	52	1 618	8 561	9	18	
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-34 754	1 805	153	80	192	-4	-7	
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13. Commissions reçues des réassureurs	13 675	1 312	102	884	1 572	39		1
D SOLDE DE REASSURANCE	-56 654	-1 767	-398	-3 279	-4 734	-206	11	-8
RESULTAT TECHNIQUE	9 316	-1 835	651	4 598	-1 100	255	-22	16
HORS-COMPTE								
14. Provisions pour PNA (Clôture)	22 203	3 676	236	2 602	2 934	29		3
15. Provisions pour PNA (ouverture)	21 038	2 090	235	2 316	2 641	30		2
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	250 993	103 579	2 133	4 719	2 724	106	17	
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	293 793	97 127	1 763	4 451	2 522	119	39	
18. Autres provisions techniques (Clôture)	8 202							
19. Autres provisions techniques (ouverture)	8 326	1 960						

Résultat technique par catégorie (suite)

	Transports (Cat. 34)	Construction dommages (Cat. 35)	Construction resp.civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Caution (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)		Total
	17	18	19	20	21	22		23
1a. Primes	1 446	1 034	4 516			21 142		727 787
1b. Variation des Primes non Acquises	6							10 020
Total 1	1 441	1 034	4 516			21 142		717 768
2a. Prestations et frais payés	186	-383	1 541			12 889		493 767
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-22	1 034	7 190			3 578		14 177
2. Charges des prestations	165	651	8 731			16 467		507 944
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 276	384	-4 215			4 676		209 824
5. Frais d'acquisition	243	129	762			526		117 453
6. Autres charges de gestion nette	16	8	50			526		8 306
B CHARGES D'ACQUISITION	259	137	812			1 052		125 760
7. Produits des placements	3	56	429			983		10 674
8. Participations aux résultats								
C SOLDE FINANCIER	3	56	429			983		10 674
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	527	331	1 445					282 713
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	57	-136	443					200 389
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-7	319	2 323					-25 171
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13. Commissions reçues des réassureurs	80	57	249					34 465
D SOLDE DE REASSURANCE	-397	-92	1 571					-73 031
RESULTAT TECHNIQUE	623	211	-3 027			4 607		21 707
HORS-COMPTE								
14. Provisions pour PNA (Clôture)	66							90 051
15. Provisions pour PNA (ouverture)	60							80 031
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	101	3 755	30 025			42 343		982 811
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	122	2 721	22 835			38 879		964 552
18. Autres provisions techniques (Clôture)						934		145 222
19. Autres provisions techniques (ouverture)						821		149 303

IV. Rapports du commissaire aux comptes



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cédex France
Téléphone : +33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale
TSA 20303
92030 La Défense Cédex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le changement de méthode comptable, d'application obligatoire, qu'a effectué la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon l'article 112-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les entreprises d'assurance doivent appliquer les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable, sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le règlement ANC 2015-11. Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

- le caractère déclaratif de certaines prestations « Santé » exposé dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Risques identifiés et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 982,8 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Comme indiqué dans la note de l'annexe « Opérations techniques », elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec l'appui de nos experts en actuariat et en informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions, - Apprécier la fiabilité des états produits par votre Caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité, - Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions, - Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions, - Analyser le dénouement des provisions des exercices précédents avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement), - Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions, - Examen du caractère suffisant de l'information figurant dans l'annexe aux comptes annuels.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

Risques identifiés et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Au 31 décembre 2025, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 418 M€.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.1 de la partie « placements » de l'annexe aux comptes, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des actifs détenus par cette dernière, - la valorisation de son activité de réassurance, - la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Les travaux de valorisation des certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles sont réalisés par les équipes de l'organe central. De ce fait, les procédures d'audit nécessaires à la validation de ces travaux sont menées à notre demande par le collège des auditeurs de l'organe central, dont nous revoyons les conclusions pour les besoins de notre audit.</p> <p>Ainsi, à réception des conclusions, nous nous assurons de la démarche d'audit qu'ils ont mise en œuvre et faisons une revue critique de ces conclusions. Dans le cadre des travaux réalisés, les auditeurs de l'organe central font appel à l'expertise de leurs équipes Evaluation et Modèles qui, afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, ont notamment mené les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; - Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation ; - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plans) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plans en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; - Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; - Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire ; - Enfin, nous avons vérifié que la note 2.1 de la partie « Placements » de l'annexe donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation

suivante: Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE par l'Assemblée générale du 30 avril 2024.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 2^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder

son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à

des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 13 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Jérôme LEMIERRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse de réassurances mutuelles agricoles

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À l'Assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance

de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits

Pour les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse par les administrateurs salariés et le Directeur Général salarié, ceux-ci bénéficient, en tant que salariés, des mêmes conditions préférentielles que celles accordées aux autres salariés de la caisse.

Paris-La Défense, le 13 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Jérôme LEMIERRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À l'Assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Contrat de licence de la marque Groupama souscrit auprès de GMA
 - Entité concernée : Groupama Assurances Mutuelles
 - Nature et objet : Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama. A la suite du changement de logo Groupama, ce contrat portant sur la licence de la marque Groupama fixe à compter de 2025 le nouveau cadre de l'exploitation et de l'utilisation de la marque Groupama par la caisse régionale et les caisses locales.
 - Modalité : Cette convention modifiée, également gratuite, a été autorisée par le conseil d'administration en sa séance du 15 décembre 2025. Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2025.

Paris-La Défense, le 13 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Jérôme LEMIERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À l'Assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 30 avril 2024 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un montant maximum de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par votre caisse à la date où ce montant sera arrêté, au titre de l'exercice 2025.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats des certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 31 décembre 2025.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Paris-La Défense, le 13 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Jérôme LEMIERRE

Lettre annuelle des honoraires des commissaires aux comptes. Informations aux sociétaires.

Monsieur LEPIGEON
Directeur Général
Groupama Centre Atlantique
1 Avenue de Limoges
CS 60001
79044 NIORT CEDEX 9

Paris-la-Défense, le 13 avril 2026

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 821-4 du code de commerce, nous vous confirmons que Deloitte & Associés fait partie du réseau international Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Nous vous informons également que :

- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 136 270 euros hors taxes.
- Nous n'avons pas fourni à votre caisse de mission ou prestation autres que la certification des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Au mieux de notre connaissance, notre réseau n'a pas perçu d'honoraires, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, au titre de prestations fournies à votre entité ou aux personnes ou entités contrôlées par votre entité ou qui contrôlent votre entité au sens des I et II de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des sociétaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Jérôme LEMIERRE

V. Résolutions de l'Assemblée générale

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2025, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2025, qui s'élève à 23 375 940,30 euros, de la façon suivante :

- Affectation aux réserves statutaires :
 - 2 337 594,03 euros à la réserve complémentaire,
 - 1 168 797,02 euros à la réserve pour éventualité diverses,
- Autres affectations :
 - 2 295 668,71 euros à la rémunération des Certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,8%,
 - 1 043 938,63 euros à la réserve du fonds de secours des caisses locales,
 - Le solde, soit 16 529 941,91 euros étant reporté en à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public ou la Notice d'Information.

Troisième résolution

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de la Gironde :

- Madame Béatrice SABOURET, Présidente de la caisse locale de Bordeaux

En remplacement de Madame Corinne LAPORTE, atteinte par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2031 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de l'Indre :

- Madame Béatrice BLOT, Présidente de la caisse locale de Argenton Val de Creuse.

En remplacement de Madame Isabelle DUVERGNE, atteinte par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de la Vendée :

- Madame Sylvie BROCHARD, Président de la caisse locale d'Aizenay

En remplacement de Madame Nathalie GUICHETEAU, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2° du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale approuve les modifications de la convention portant sur l'exploitation et l'utilisation de la licence de la marque Groupama et prend acte que les anciennes conventions passées continuent à produire leurs effets.

Septième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016,

l'émission de 15,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018,

l'émission de 22,8 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 26 avril 2019,

l'émission de 6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 21 avril 2020,

l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 9 avril 2021,

l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 mai 2022

ceci en application du programme de rachats de l'année 2027 ci-après arrêté :

1- Objectif du programme de rachats 2027

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront ainsi être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

2- Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2027 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2027 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 Juin 2027 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2027 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2027 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10 % du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2027, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2027 sera de 0 point, étant précisé que ce taux est estimé à 346,8 % avant rachat.

3- Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2027, pour les rachats au titre de l'année 2027.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4- Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2027 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5- Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2027 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2027 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;

- au plus tard le 15 février 2028 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2027.

6- Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2027 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2027, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2027 comme suit :

- au 30 juin 2027 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2026 ; et
- au 31 décembre 2027 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2028.

Huitième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la législation en vigueur.

Siège social : 1, avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9
SIRET 381 043 686 00017 - APE 6512 Z
Entreprise régie par le Code des assurances
Mise en page et impression Groupama Centre-Atlantique Avril 2026
© Photos : Médiathèque Groupama.

